

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS444

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 42

À la deuxième phrase de l'alinéa 29, substituer au mot :

« lui »,

les mots :

« le ministre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.